



Lors de sa séance du 12 novembre 2012, le comité cantonal de l'Union des Paysans Fribourgeois (UPF) a pris position sur la proposition du Conseil fédéral concernant la diminution des contributions pour la garde d'animaux ainsi que sur deux objets soumis au peuple lors des votations du 25 novembre prochain.

Budget de la Confédération 2013

Le comité cantonal de l'UPF juge incompréhensible et inacceptable la réduction de 50.-- frs de la contribution allouée à la garde des animaux passant ainsi de 450.-- frs à 400.-- frs. Cette adaptation à la baisse, même si elle permet le maintien du supplément de 15 centimes par kg pour le lait transformé en fromage, ne va que rendre plus précaire la situation économique déjà difficile de nombreux éleveurs, producteurs de viande et de lait. Si le soutien des 15 centimes par kg de lait est indiscutable et nécessaire, une alternative à cette décision doit être proposée par le Conseil fédéral. Cette décision du Conseil fédéral doit être corrigée par le Parlement lors des prochaines discussions sur le budget 2013.

Loi sur les épizooties

La révision de loi fédérale sur les épizooties met davantage l'accent sur la prévention et la santé des animaux, crée la base légale d'un financement mieux adapté aux conditions actuelles, renforce les droits des détenteurs d'animaux et supprime des dispositions dépassées. Le comité cantonal soutient le projet de modification de la loi fédérale sur les épizooties.

Avec une prévention efficace, la nouvelle loi répond à l'augmentation du risque d'épizootie. La croissance du trafic des personnes, des animaux et des marchandises et le changement climatique augmentent la probabilité que de nouvelles maladies soient importées en Suisse et s'y propagent. Les épizooties ignorent par ailleurs les frontières cantonales. La création de mesures de prévention est un important moyen de lutter efficacement contre les atteintes à la santé des animaux et les dommages économiques causés aux exploitations agricoles.

Le Conseil des Etats a approuvé le texte à l'unanimité et le Conseil national par 192 voix contre 1, avec 3 abstentions. Ce fort soutien du Parlement est une réponse positive à la demande d'adaptation et d'amélioration de la lutte contre les épizooties faite par le secteur agricole. La base légale actuelle devait en effet être améliorée en mettant plus de poids sur la prévention des épizooties et ce, dans l'intérêt des exploitations agricoles. Une bonne prévention des risques liés aux épizooties telle que proposée est l'élément clé permettant de garantir la sécurité du bétail en cas d'épizooties.

Loi cantonale sur l'énergie

La nouvelle loi sur l'énergie a pour but de favoriser le développement des énergies renouvelables dans le canton et les économies d'énergie en diminuant de manière ciblée et durable la consommation électrique. Dans ce projet de loi soumis au référendum populaire, l'aspect de rentabilité de nouvelles installations a été analysé et pris en compte dans le cadre de la loi.

Ce projet est le résultat d'un vaste consensus et d'une procédure d'une large consultation effectuée avec et par les milieux économiques et politiques cantonaux. Le Grand Conseil fribourgeois a d'ailleurs adopté cette révision partielle de la loi sur l'énergie à l'unanimité, soit par 95 voix contre 0. La nouvelle loi sur l'énergie est souple et de nombreuses dérogations concernant le seul sujet controversé de cette loi, le remplacement des chauffages électriques d'ici 2025, sont proposées et seront appliquées à l'acceptation de cette loi. Elle permettra de plus une économie d'électricité non négligeable, de l'ordre de 10 % de la consommation totale du canton.

Le comité cantonal de l'UPF juge sage de soutenir cette loi afin de planifier au mieux le futur énergétique du canton de Fribourg.

Renseignements:

M. Fritz Glauser, président UPF - 079 702 05 44
M. Frédéric Ménétreay, directeur CFA - 079 293 68 70